



Politique d'édition des publications

RECUEIL OFFICIEL
POLITIQUES, DIRECTIVES ET
PROCÉDURES EN MATIÈRE DE
COMMUNICATIONS

Numéro : COM-2-V3

Approuvé par : CD 15.05.2006

Révision no : 28.04.2014

Modification nom
CSST/CNESST CD : 02.05.2016

TABLE DES MATIÈRES

1.	<i>Introduction</i>	2
2.	<i>Champ d'application</i>	2
3.	<i>Principe général</i>	2
4.	<i>Objectifs généraux</i>	2
5.	<i>Clientèles</i>	3
6.	<i>Stratégie de diffusion</i>	4
7.	<i>Politique de prix</i>	4
8.	<i>Collections et types de publications</i>	5
9.	<i>Autorisation des auteurs</i>	7
10.	<i>Photographies, logos et illustrations</i>	7
11.	<i>Qualité de la publication</i>	7
12.	<i>Coédition</i>	8
13.	<i>Politique linguistique</i>	8



Politique d'édition des publications

RECUEIL OFFICIEL
POLITIQUES, DIRECTIVES ET
PROCÉDURES EN MATIÈRE DE
COMMUNICATIONS

Numéro :	COM-2-V3
Approuvé par : CD	15.05.2006
Révision no :	28.04.2014
Modification nom CSST/CNESST CD :	02.05.2016

1. INTRODUCTION

Pour réaliser le volet de sa mission qui consiste à assurer la diffusion des connaissances et jouer un rôle de référence scientifique et d'expert, l'IRSST produit des contenus de diverses natures. Cette politique d'édition des publications établit les principes en vertu desquels la production scientifique et technique peut donner lieu à une publication officielle de l'Institut. Les directives et les modalités d'édition précisent les moyens appropriés pour uniformiser la présentation des publications et faciliter leur diffusion. (<http://www.irsst.qc.ca/subventions/directives>) Les normes visuelles à respecter sont décrites dans le *Cahier des normes d'identité visuelle* de l'IRSST, disponible auprès de la Direction des communications et de la valorisation de la recherche.

2. CHAMP D'APPLICATION

La Politique d'édition des publications s'adresse au personnel de l'IRSST et aux chercheurs externes dans le cadre de travaux soutenus par l'Institut. Elle est également destinée aux partenaires qui coéditent des publications avec l'IRSST.

3. PRINCIPE GÉNÉRAL

Afin de valoriser les résultats de ses recherches et de mettre en valeur le travail des auteurs des publications, l'IRSST rend disponible sa production scientifique et technique à l'ensemble de sa clientèle. Seul ou avec le soutien de partenaires, l'Institut détermine les moyens appropriés pour faire connaître ses activités et diffuser les résultats de ses recherches dans le but de soutenir les milieux de travail.

4. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Cette politique vise l'atteinte des objectifs suivants :

- tirer le meilleur parti des contenus de publication;
- distinguer les différentes catégories de contenus et de publications;
- uniformiser la présentation et la gestion des publications;
- s'assurer du respect des obligations légales auxquelles sont soumis les auteurs et les éditeurs;
- faciliter la diffusion des publications, notamment par le site Web de l'IRSST.

5. CLIENTÈLES

Interface dynamique entre le monde de la recherche et celui du travail, l'Institut est au centre d'un vaste réseau de partenaires composé de milieux de travail et de groupes concernés, d'une part, et de scientifiques, d'autre part. Ces deux catégories de clients ont des intérêts variés et parfois divergents.

a) Les milieux et groupes concernés

Les bénéficiaires et les destinataires ultimes des résultats de recherche sont à la fois tous les travailleurs québécois et tous les employeurs couverts par la CNESST. Toutefois, compte tenu de la difficulté qui consiste à rejoindre une clientèle aussi large, l'Institut a choisi d'associer des représentants provenant de milieux et de groupes concernés dès le début de l'élaboration d'un projet, pour s'assurer que les résultats soient utiles et utilisés.

Ces représentants se retrouvent principalement dans les organisations suivantes :

- La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);
- Les associations sectorielles paritaires (ASP);
- Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS);
- Les associations patronales et syndicales;
- Les membres des comités de santé et de sécurité et les spécialistes des entreprises;
- Les consultants et les experts;
- Les associations et les ordres professionnels;
- Les maisons d'enseignement.

b) Les scientifiques

Plusieurs éléments incitent l'Institut à rejoindre la communauté scientifique : la nature des résultats, la promotion de la SST comme sujet de recherche, la consolidation de son réseau externe de chercheurs, ainsi que l'intérêt de conclure des partenariats avec d'autres organisations.

Le milieu de la recherche est principalement constitué des :

- Universités;
- Centres de recherche;
- Comités nationaux et internationaux, incluant les comités de normalisation;
- Organismes subventionnaires;
- Centres de recherche en SST de l'extérieur du Québec.

6. STRATÉGIE DE DIFFUSION

La Direction des communications et de la valorisation de la recherche (DCVR) met en valeur chaque publication, particulièrement celles qui documentent une avancée ou une percée scientifique. Elle consent des efforts additionnels afin d'accorder un traitement particulier à toute réalisation ou publication qui présente un fort potentiel communicationnel en raison de la clientèle qu'elle cible, de son originalité, de son contenu ou de l'intérêt qu'elle suscite chez des personnes qui se préoccupent de santé et de sécurité du travail.

De façon générale, les publications de l'IRSST sont disponibles en version électronique seulement et peuvent être téléchargées gratuitement à partir du site Web de l'Institut. Pour combler des besoins particuliers, des guides et des fiches techniques peuvent être imprimés et diffusés moyennant facturation.

La DCVR élabore également une stratégie de diffusion des documents vers les clientèles cibles. Elle remet aux centres de documentation de l'IRSST et de la CNESST des exemplaires imprimés de ses publications, à titre gracieux. Elle informe certaines clientèles de l'interne et de l'externe de la mise en ligne d'une nouvelle publication (conseillers en valorisation, membres du comité de direction, directeurs des associations sectorielles paritaires, Centre de documentation du Bureau international du Travail).

La DCVR est responsable de l'application du Règlement sur le dépôt des documents publiés, émanant de la Loi *Bibliothèque et archives nationales du Québec*. Les publications textes de l'IRSST sont transmises, en version électronique, aux organismes suivants :

- Bibliothèque nationale du Canada;
- Éditions et Services de dépôt du gouvernement du Canada (Programme de dépôt universel);
- Bibliothèque nationale du Québec.

7. POLITIQUE DE PRIX

La DCVR privilégie la diffusion gratuite des publications sous forme électronique, cependant lorsque des documents sont imprimés, ils sont vendus et le prix fixé vise à autofinancer les frais de production et d'expédition.

8. COLLECTIONS ET TYPES DE PUBLICATIONS

Les contenus scientifiques et techniques publiés par l'Institut ne sont pas tous de même nature. Il importe de distinguer six collections et les catégories de publication qui s'y rattachent. La catégorie de publication peut varier selon le contenu ou l'utilisation prévue.

Collections	Catégorie (Code)
<p>Rapports scientifiques :</p> <p><i>Les titres de cette collection contribuent au développement ou à l'enrichissement des connaissances sur un sujet donné. Ils ont fait l'objet d'une évaluation scientifique. Ils s'adressent à une clientèle initiée et sont rédigés sous les formes suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>rapport de travaux de recherches, d'analyses ou d'évaluations réalisés sur la base d'observations ou de connaissances scientifiques nouvellement acquises;</i> • <i>texte documentaire ou synthèse établissant l'état des connaissances scientifiques.</i> 	<p><i>Rapport (R)</i> <i>Résumé (RR)</i> <i>Annexe (RA)</i> <i>Bilan des connaissances (B)</i></p>
<p>Guides et outils techniques et de sensibilisation :</p> <p><i>Les titres de cette collection sont généralement plus synthétisés que ceux de la catégorie précédente. Certains d'entre eux peuvent avoir fait l'objet d'une évaluation scientifique. Ils s'adressent plus souvent aux milieux de travail et aux intervenants en milieu de travail. Ils sont rédigés sous les formes suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>exposé des risques liés à une machine, un outil, un procédé ou une situation et des moyens de les prévenir;</i> • <i>mode d'utilisation, technique ou procédé permettant de prendre connaissance d'un équipement, d'un dispositif, d'un procédé ou de leur amélioration;</i> • <i>exposé d'une problématique liée au contexte organisationnel et de moyens proposés pour soutenir l'intervention visant à améliorer la situation en milieu de travail;</i> • <i>outils de formation ou de sensibilisation destinés le plus</i> 	<p><i>Rapport-terrain (RT)</i> <i>Guide technique (G, RG)</i> <i>Fiche (RF)</i> <i>Document technique (DT)</i> <i>Document de sensibilisation (DS)</i> <i>Outil de formation (DF)</i> <i>Outil d'intervention (DI)</i> <i>Utilitaire (DU)</i></p>

<p><i>souvent aux relayeurs ou aux formateurs en milieu de travail.</i></p> <p><i>Il peut s'agir de documents imprimés ou de PDF, ou encore d'outils informatiques tels des logiciels ou des utilitaires, en ligne ou sur un support électronique.</i></p>	
<p>États de la question, rapports d'expertise et rapports de stage :</p> <p><i>Les titres de cette collection n'ont pas fait l'objet de validation scientifique. Ils sont de trois ordres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• les états de la question sont généralement issus d'activités de veille, rédigés pour animer la réflexion et orienter la recherche et présenter un portrait des connaissances sur un sujet donné, à un moment précis;</i> <i>• les rapports d'expertise sont issus d'études réalisées à la demande de partenaires ou d'entreprises, dans un milieu de travail spécifique, et dont les résultats ont un intérêt pour un large public;</i> <i>• les rapports de stage sont issus de travaux réalisés ou financés par l'IRSST.</i> 	<p><i>Rapport (QR) Résumé (QS)</i></p>
<p>Reportages et conférences :</p> <p>Ils sont de deux ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• reportages, conférences, entrevues ou événements filmés dans le contexte d'activités de l'IRSST;</i> <i>• actes de conférence.</i> 	<p><i>Conférence (CF) Acte de conférence (CA) Entrevue (CE) Reportage (CR) Vidéo institutionnel (CI) Vidéo promotionnel (CP)</i></p>
<p>Méthodes de laboratoire : <i>méthodes et guides d'étalonnage d'instruments de mesure; méthodes de dosage et d'analyse de divers contaminants présents en milieu de travail; codes d'essai.</i></p>	<p><i>Méthode analytique (MA) Méthode d'étalonnage (MG)</i></p>
<p>Documents généraux : publications liées à la mission, à l'organisation, au fonctionnement de l'IRSST, ainsi qu'à ses activités de recherche et d'expertise.</p>	<p><i>Rapport d'activités Politique scientifique L'IRSST c'est... Plan quinquennal</i></p>



Politique d'édition des publications

RECUEIL OFFICIEL
POLITIQUES, DIRECTIVES ET
PROCÉDURES EN MATIÈRE DE
COMMUNICATIONS

Numéro :	COM-2-V3
Approuvé par : CD	15.05.2006
Révision no :	28.04.2014
Modification nom CSST/CNESST CD :	02.05.2016

*Plan d'action de
développement durable
Programme de subvention de
recherche*

9. AUTORISATION DES AUTEURS

Au moment de remettre la version finale de son rapport scientifique pour publication par l'Institut, le chercheur principal a la responsabilité d'obtenir la signature de chaque coauteur, afin qu'il atteste qu'il est en accord avec le contenu du document soumis. Pour ce faire, les coauteurs doivent utiliser le [Formulaire d'acceptation du contenu par les auteurs](#), disponible sur le site Web de l'IRSST. Le chercheur principal remet l'ensemble de ces autorisations à la Direction de la recherche et de l'expertise, qui les dépose au dossier maître.

10. PHOTOGRAPHIES, LOGOS ET ILLUSTRATIONS

L'utilisation de photographies et autres illustrations dans les publications fait l'objet de dispositions légales et de directives. Le chercheur principal d'un document publié par l'IRSST a la responsabilité d'obtenir les autorisations écrites nécessaires à la diffusion des illustrations, photographies, etc. Si l'auteur utilise le logo d'une entreprise ou mentionne son nom ou celui de membres de son personnel, il doit aussi obtenir l'autorisation écrite des personnes concernées. Dans tous ces cas, des [formulaires](#) sont disponibles sur le site Web de l'Institut. Le chercheur principal remet l'ensemble de ces autorisations à la Direction de la recherche et de l'expertise, qui les dépose au dossier maître.

11. QUALITÉ DE LA PUBLICATION

Sur recommandation de la Direction scientifique, la Direction de la recherche et de l'expertise autorise la diffusion des documents des collections *Rapports scientifiques, Guides et outils techniques et de sensibilisation, États de la question, rapports d'expertise et rapports de stage, Reportages et conférences* et *Documents généraux*. L'édition des méthodes de laboratoire est approuvée par la Direction des laboratoires.

Le chercheur principal d'un document est responsable de la validité scientifique du contenu, ainsi que de la qualité générale. Il lui revient donc de présenter un document bien structuré, sans faute d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, et de fournir des éléments visuels de bonne qualité.

Il incombe à la Direction de la recherche et de l'expertise d'assurer le suivi auprès des auteurs dont la publication ne répond pas adéquatement aux critères de qualité.

12. COÉDITION

Dans certains cas, l'IRSST peut publier un ouvrage de façon conjointe avec un ou plusieurs éditeurs dans le but d'optimiser le transfert des résultats de recherche, de mieux rejoindre les clientèles visées ou lorsque la production d'un document nécessite des investissements importants.

Toute demande ou projet d'entente de coédition doit être transmis à la DCVR qui veille à assurer une reconnaissance adéquate de la contribution de l'IRSST. Ce document doit préciser les obligations d'édition et de diffusion et, s'il y a lieu, proposer une entente avec les partenaires pour offrir les documents à un prix accessible et établir le partage des coûts et des redevances.

La DCVR peut, si la contribution d'un partenaire au projet le justifie, décider d'ajouter le logo d'un partenaire, sur la page couverture ou ailleurs dans un document qu'il édite.

13. POLITIQUE LINGUISTIQUE

L'IRSST publie sa documentation écrite en français, dans le respect de la Charte de la langue française. De façon générale, l'Institut utilise un vocabulaire et des expressions propres à promouvoir la cohérence, la rigueur et la clarté des communications.

Cependant, pour l'IRSST, l'utilisation du français comme unique langue de communication est insuffisante pour être reconnu à l'extérieur du Québec et obtenir une certaine notoriété. Sans prétendre au bilinguisme, l'Institut évalue le potentiel de traduction de chaque publication selon la clientèle à laquelle elle s'adresse, sa nature et l'importance qu'elle peut représenter pour le monde scientifique ou pour les milieux de travail.

Une direction ou un service peut recommander à la DCVR — selon la collection et la catégorie de publication — qu'une publication soit traduite, s'il considère que celle-ci revêt un intérêt particulier ou qu'elle est issue d'une percée ou d'une avancée scientifique. Des publications dont les résultats concernent une problématique en émergence, un sujet d'actualité, un secteur d'activité important, un grand nombre de travailleurs, une clientèle composée majoritairement de non-francophones, peuvent également faire l'objet d'une recommandation de traduction.

La mention suivante doit être intégrée à chaque publication issue d'une traduction : Cette publication a été traduite, seule la version originale fait foi.



Politique d'édition des publications

RECUEIL OFFICIEL
POLITIQUES, DIRECTIVES ET
PROCÉDURES EN MATIÈRE DE
COMMUNICATIONS

Numéro : COM-2-V3

Approuvé par : CD 15.05.2006

Révision no : 28.04.2014

Modification nom
CSST/CNESST CD : 02.05.2016
